

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 14 (1934)
Heft: 2

Artikel: Jean Servion : figure genevoise du XVe siècle
Autor: Werner, Denise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Servion: Figure genevoise du XV^e siècle.

par Denise Werner.

Introduction. — Le problème d'identification des Servion.

Le nom de Jean Servion, peu connu du grand public, évoque à la mémoire des historiens et des amateurs d'archives le souvenir d'un citoyen genevois du XVe siècle qui fut conseiller et syndic de Genève. Dans le monde des théologiens, il évoque, d'une manière plus directe et plus concrète, l'image d'une Bible manuscrite conservée à la Bibliothèque Cantonale de Lausanne « *escripte et historiée par la main de Jehan Servion, citoyen de Genève, premier varlet de chambre de l'empereur Frederich et escuyer de mon très redouté seigneur Monseigneur le duc de Savoie* » (1455—1462)¹. Passant les Alpes, ce nom est resté pour les archivistes du Piémont celui d'un des chroniqueurs de la maison de Savoie; jusqu'en 1909, la Bibliothèque Nationale de Turin comptait au nombre de ses manuscrits une chronique écrite au XVe siècle par Jean Servion, familier du comte de Bresse, pendant sa captivité (1464—1466). Ce manuscrit unique brûla lors de l'incendie de la dite Bibliothèque il y a vingt-cinq ans. Mais grâce au baron Bollati de St. Pierre qui avait pris le soin d'en publier le texte en 1879 en l'accompagnant de fac-simile, nous conservons aujourd'hui, non seulement la Chronique, mais des spécimens de l'écriture et un certain nombre de dessins².

¹ Ms U 985—986 du Catalogue de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne.

² Jehan Servion, *Gestes et Cronique de la Mayson de Savoye*, publiées d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale de Turin et enrichies d'un glossaire par Frédéric Emmanuel Bollati, Turin, Casanova 1879, 2 vol. in -8°.

La Chronique de Servion avait paru pour la première fois en 1840 dans les *Monumenta Historica Patriae*, t. I Scriptorum, coll. 1—382. Voir aussi Carutti, *Archivio Storico Italiano*, 1878, I, p. 250—650.

La question qui se pose et que m'a proposé d'étudier M. le professeur Paul E. Martin est la suivante: le Servion genevois peut-il être identifié avec l'auteur de la Bible de Lausanne et avec l'auteur de la Chronique de Savoie?

J. A. Galiffe a laissé dans ses manuscrits plusieurs folios concernant les Servion, dont une liste chronologique assez confuse des membres de cette famille. Une note montre qu'il devait avoir eu connaissance de la Bible³. Des renseignements plus complets et tirés avec plus d'exactitude des Archives d'Etat de Genève ont paru dans *Notices Généalogiques* et dans *Matériaux* du même Galiffe⁴. Plus tard M. Th. Dufour fit à son tour des recherches sur Servion. En consultant ses notes⁵ on peut se demander si son intention n'était pas de publier lui-même une notice sur le personnage qui nous occupe. Mais, faute de temps probablement, ce projet n'eut pas de suite. En 1881, Dufour envoya le résultat de ses recherches sur Servion (citoyen de Genève, auteur de «Gestes et Chroniques de la mayson de Savoie», et copiste de la Bible de Lausanne) à M. Samuel Berger à Paris pour sa publication *La Bible française au moyen âge*⁶. M. E. H. Gaullieur, bien avant lui, dans ses *Etudes sur l'Histoire Littéraire de la Suisse Française*⁷ et, après M. Samuel Berger, M. Arthur Piaget dans son livre *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*⁸, citent également Jean Servion, citoyen de Genève, auteur de Chroniques de la maison de Savoie, copiste de la Bible de Lausanne. D'autres auteurs ont mentionné Servion, soit qu'ils aient eu à étudier la Bible, soit qu'ils se soient occupés des Chroniques. Nommons M. E. de Muralt qui a consacré un article à la famille de manuscrits à laquelle appartient cette Bible⁹; ses

³ Archives de Genève. MSS Galiffe 39, fol. 447, 41, fol. 328, 87, fol. 101.

⁴ *Notices Généalogiques sur les familles genevoises*, Genève 1829; *Matériaux pour l'Histoire de Genève*, Genève 1829.

⁵ Archives de Genève. Ms Dufour 10. — Voir notamment: Lettre de Th. Dufour à Fréd. Le Fort, Genève, 17 avril 1870; et Lettre de S. Berger à Th. Dufour, Paris, 22 décembre 1880.

⁶ Paris 1884, p. 198, 220, 300—302, 430—431.

⁷ *Bulletin de l'Institut National Genevois*, t. III, 1855, p. 11.

⁸ Lausanne 1888, in -8°, p. 18—20.

⁹ *Une Bible du XVe siècle traduite en français ou romand, conservée à Lausanne et à Genève (Revue de Théologie et de Philosophie, Lausanne, 1878, t. II)*.

renseignements sur Servion sont ceux que fournit le manuscrit lui-même. Mgr. Besson dans son livre *L'Eglise et la Bible* qualifie Jean Servion de *syndic* de Genève (on retrouve cette même indication dans son récent ouvrage *Après Quatre Cents Ans*) et d'écuyer du duc de Savoie¹⁰. Mais pas plus que M. de Muralt il ne fait allusion aux Chroniques. Par contre, M. Bollati de St. Pierre qui n'a eu entre les mains que les Chroniques ignore tout d'un Servion genevois et d'une copie de la Bible.

Aucun de ces auteurs ne s'est attaché à rapprocher les deux manuscrits et, remontant aux sources des archives, à étudier pour elles-mêmes la vie et l'oeuvre de Servion dans le cadre de la Genève du XVe siècle¹¹. C'est l'objet de cette brève monographie.

I

La famille Servion: origines — Henri Servion, conseiller et syndic; ses missions; titre de noblesse; son métier d'hôtelier à Genève; ses propriétés.

Le XVe siècle, dans ses limites rigoureuses, ne forme pas pour Genève une période historique. Aussi verrais-je volontiers reculer ses deux pôles, l'un en 1387, l'autre en 1477. D'une part les Franchises d'Adhémar Fabri qui ont fixé l'état de choses tel qu'il est au moment où se lève le XVe siècle: la commune et l'évêque, dont les droits respectifs sont bien établis, unis contre la maison de Savoie qui tente en vain d'arracher à l'empereur le vicariat sur Genève. — De l'autre, la première alliance de Genève avec les Confédérés, au lendemain des guerres de Bourgogne. Une sorte de fatalité — le jeu des convoitises — avait longtemps sauvégardé notre indépendance: la Savoie s'était dressée contre le comte de Genève; l'évêque contre la Savoie. Mais depuis 1444 la Savoie et l'évêque ne faisaient plus qu'un. La longue lignée des grands

¹⁰ Genève, 1927, p. 50 et pl. 100. — Genève, 1933, p. 192.

¹¹ M. le professeur Paul E. Martin a eu la très grande amabilité non seulement de me fournir lui-même toute la bibliographie concernant Servion, mais encore de s'intéresser à la préparation et à la rédaction de ce travail, particulièrement en m'aidant à déchiffrer les nombreuses pièces des Archives où figure le nom de Servion. J'ai eu le privilège de bénéficier également de nombreux et précieux conseils de M. Victor van Berchem.

évêques s'était éteinte; la Savoie, en la personne d'Amédée VIII devenu le pape Félix V, avait usurpé le siège épiscopal pour l'abandonner ensuite aux bâtards et protégés de sa maison. Des intérêts d'abord économiques puis politiques poussèrent Berne et Fribourg à s'opposer à cet envahissement — et les mêmes raisons, respectivement valables pour Fribourg et Berne à empêcher que l'influence d'une des deux villes intervînt seule. Bon gré mal gré Genève consentit au traité de 1477¹² auquel participait aussi la Savoie, mais qui marque néanmoins le point de départ de la politique suisse à Genève.

Arrondissant sa courbe entre ces deux pôles — 1387—1477 — notre siècle qui voit passer à Genève des papes, des empereurs, des comtes, des ducs, est, ainsi brossé à grands traits, un fond suffisamment vaste pour le sujet qui nous occupe.

En effet, les Servion ne sont connus à Genève qu'au XVe siècle. Vers 1400 nous les trouvons au nombres des notables de la ville. On voit dans les manuscrits de Galiffe la mention d'un Mermet Servion, de Crache, en date de 1344, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs¹³. Il s'agit probablement du grand-père de Jean Servion qui aurait donc été originaire de Crache, village voisin de Tairy près de St. Julien. C'est l'indication la plus reculée que nous possédions sur sa famille, indication fort sommaire puisqu'elle ne nous apprend rien ni sur l'état civil ni sur les faits et gestes de ce premier Servion. Aussi est-ce simplement sur la concordance des dates qu'on peut s'appuyer pour dire que ce Mermet Servion fut le père d'Henri, lui-même père de Jean.

Henri Servion naquit probablement vers 1375. Bourgeois de Genève, il occupa à plusieurs reprises une place en vue dans la magistrature. — On se rappelle le régime de cette époque¹⁴: l'évêque sous la suzeraineté immédiate de l'empereur représente l'autorité suprême à Genève. Mais entre lui et la commune se sont élevées quelques familles dont la puissance ira s'affirmant à

¹² Cf. Victor van Berchem, *Introduction Historique à l'ouvrage Genève et les Cantons Suisses*, dans M. D.G., IV (1915), série in -4.

¹³ Ms Galiffe 41, p. 228 et *Notices Généalogiques*, p. 158.

¹⁴ Cf. Léopold Micheli, *Les institutions municipales de Genève au XVe siècle*, dans M. D. G., XXXII (1912), livr. I.

mesure que se faussera le rouage épiscopal et que se dénoueront les liens entre Genève et l'évêque. C'est parmi les membres de ces familles que sont choisis syndics et conseillers. Une fois par an, au début de février, citoyens et bourgeois, assemblés en Conseil général, élisent ces syndics ou procureurs au nombre de quatre. Les syndics élus choisissent eux-mêmes pour les seconder le Conseil ordinaire. Il ne convient pas d'entrer ici dans le détail de leurs attributions. Ce qui nous intéresse, c'est qu'à la première séance du Conseil dont les Archives de Genève aient conservé le procès-verbal¹⁵, nous notons la présence d'Henri Servion à titre de syndic (1409). L'année suivante, en 1410, il quitte le syndicat et devient conseiller, magistrature qu'il revêt à nouveau de 1413 à 1419 — il n'y a pas eu de réélection entre ces deux dates — puis en 1428 et en 1429 pour deux ans. Le tome premier des *Registres du Conseil* qui en fait foi a malheureusement par ailleurs de grosses lacunes qui nous laissent complètement ignorants sur les années 1418 à fin 1427 et de 1431 à 1442. Galiffe note qu'Henri Servion fut encore conseiller en 1423 et syndic en 1422 et 1426. On trouve en effet pour l'année 1422, dans l'acte de prestation de serment aux Franchises, de l'évêque Jean Courtecuisse, le nom de Servion qui assista à la cérémonie en qualité de syndic¹⁶. Il est probable que les deux autres dates sont également exactes, bien que les pièces originales du Portefeuille des pièces historiques n'en fournissent pas de preuve¹⁷.

Henri Servion n'eut pas qu'une activité locale. Il ressort d'un acte de transaction entre son fils et les syndics qu'il fut chargé par

¹⁵ *Registres du Conseil*, t. I, p. 1 (24 mars 1409).

¹⁶ Arch. de Genève, P. H., no. 443 (22 oct. 1422). — Voir aussi E. Rivoire et V. van Berchem, *Les Sources du Droit du Canton de Genève* (Aarau, 1927), t. I, p. 301—302, no. 139.

¹⁷ Elles donnent par contre pour 1420 un point de repère qui peut avoir son intérêt: Henri Servion — cette année-là sans fonction officielle, simplement bourgeois de Genève — figure au nombre de ceux qui jurèrent l'accord entre l'évêque Jean de la Rochetaillée et la Commune. Cet accord conclu contre Amé VIII qui réclamait au pape le pouvoir temporel sur Genève, diffère de la Charte de 1387 par son caractère bilatéral. Il consacre l'union volontaire des citoyens et de l'évêque contre l'ennemi, et nous pouvons y voir notre première Constitution. (P. H. 432. — 28 février 1420).

la communauté de missions auprès de l'Empereur en Allemagne. Il régla avec lui le fait d'un nommé Spilemant et liquida «une certaine marche» contre la Cité trouvée dans les registres impériaux; c'est à dire un contrat de représailles, une lettre de marque de l'Empereur, qui pouvait nuire aux Genevois. Les détails manquent malheureusement au sujet de cette ambassade¹⁸.

Est-ce à cette occasion que les Servion furent anoblis? Cela paraît probable. Mais on ne peut pas l'affirmer dans l'ignorance de la date de l'ambassade. Le 1er août 1431, l'empereur Sigismond accorda, en effet, une lettre de noblesse, de concession d'armoiries et de privilège de monnayer à Henri Servion et à son fils, comme le prouvent deux documents obligamment communiqués par les Archives de Vienne. — Le plus ancien, sans doute incomplet, à la date du 1er août 1431, ne fait allusion qu'à la concession d'armoiries: «*Arma Heinrici Seruion. Similis Heinrico et Jo(hanni) Seruion eiusque filio de civitate Gebennensi, die 1 augusti*»¹⁹. Mais par le second qui est la confirmation en toutes lettres de ce privilège par Frédéric III, le 24 octobre 1442, en faveur de Jean Servion, nous obtenons le document complet: «*quasdam litteras gracia et concessiones de et super usu et pericia artis monetarius necnon nobilitacionis sive armorum concessionis sibi et heredibus suis per ... Sigismundum Romanorum imperatorem ... factas donatas et concessas...*»²⁰.

A Genève, en dehors de ses fonctions officielles, Servion oc-

¹⁸ «... tam pro expensis per Henricum Servyon eius patrem quondam factis in Alemania ubi fuit missus parte dicte universitatis ad prelibatum serenissimum dominum imperatorem pro facto dicti Spilemant quam pro hiisque ipse Henricus solverat et dederat dicto domino imperatori parte dicte communitatis pro quadam marcha reperta in registris imperialibus contra dictam civitatem», Arch. de Genève, P. H. 546 (8 mai 1442). Voir aussi Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 183—185.

¹⁹ Arch. de Vienne, Reichsregisterband I, fol. 153 V^o (voir Arch. de Genève, Notes des Archives du Bureau, 1929, vol. 22, p. 295 et suivantes, correspondance entre M. le prof. Paul-E. Martin, Directeur des Arch. d'Etat de Genève et Dr. L. Bittner, Directeur des Haus-, Hof- und Staatsarchivs de Vienne).

²⁰ Arch. de Vienne, Reichsregisterband, N, fol. 35 r. (Arch. de Genève, Notes des Archives du Bureau, 1929, vol. 22, fol. 295: «*Somit scheint die im Register I nur als Wappenbrief gekennzeichnete Urkunde Kaiser Sigis-*

cupait une place prépondérante dans la bourgeoisie riche. Marchand et hôtelier de son métier²¹, il avait fait fortune et était parvenu aux plus hauts honneurs de la Cité puisque nous l'avons vu aux fonctions de conseiller et de syndic. Henri Servion, incarne le type du bourgeois «arrivé» qui vient renouveler une société fatiguée. Les périodes de forte prospérité — et le XVe siècle en fut une — recherchent particulièrement l'appui de semblables citoyens. Et parce qu'il sont capables et puissants, elles les créent magistrats et nobles; — c'est ainsi que d'époque en époque une sève jeune apporte des forces jeunes au pays: on connaît la puissance d'assimilation de Genève. — Servion possédait un nombre important d'immeubles et différents terrains. Mentionnons d'abord ses auberges. Celle qui paraît avoir été la plus importante était voisine de la fameuse auberge des Trois-Rois²², plus exactement elle faisait l'angle de la rue de la Rivière — *magna carriera Ripparie* — comme on appelait alors les rues basses, et de la rue de la Monnaie. Nous l'appellerons *la maison du Pont du Rhône*²³ pour la distinguer des autres maisons de Servion. Flanquée d'une tour à l'ouest, elle comprenait des loges et des dépendances du côté du Rhône; elle possédait en outre une porte donnant sur le fleuve avec l'usage d'un passage conduisant à la rive du fleuve. Cet immeuble, que Servion tenait directement de l'évêque, passa ensuite à son fils. C'était une propriété assez considérable, si l'on en juge au cens: 1600 florins en 1477.

Henri Servion tenait de l'évêque également, deux maisons contiguës sises en la Rivière, du côté du lac, dites *maisons de l'Ange*²⁴

munds doch einen reicheren Inhalt gehabt, insbesonders auch die Erhebung in den Adelstand enthalten zu haben », lettre de M. le Dr. Bittner à M. le prof. Paul-E. Martin.)

²¹ Arch. de Genève, Ev. Gr. 4, f. 257—258; Not. lat., Humbert Perrod V, f. 45; *Registres du Conseil*, t. I, p. 16, 64, 67, 130, etc.... Voir aussi Galiffe, *Matériaux* I, p. 184—185.

²² Sur l'emplacement actuel du Crédit Suisse, place Bel-Air.

²³ Arch. de Genève, Plan Billon, 43—44, no. 17. — Ev. Gr. 5, f. 172 V^o—173 V^o; Ev. Gr. 6, f. 415; Ev. Gr. 7, f. 675—677. — Cadastre de 1464. Finances KK, no. 1, f. 115. — *M. D. G.* VIII, p. 113.

²⁴ Ces maisons furent achetées le 16 février 1431 à Noble Albert des Clés et au chevalier Etienne de Villars, bourgeois de Gex, et Peronette

— *vocatas domos Angeli.* — Un troisième immeuble important était une maison dite *de la Cloche*²⁵, située elle aussi rue de la Rivière et relevant de l'Hôpital de Notre-Dame du Pont du Rhône.

— Selon l'économie féodale en vigueur à Genève comme partout au XVe siècle, les particuliers tenaient en effet leurs biens par abergement en fief de la seigneurie ou en censive d'un établissement religieux ou d'une église, ce qui ne les empêchait ni de les vendre ni de les léguer.

Je ne puis entrer ici dans le détail des autres propriétés d'Henri Servion — vignes et terrains en dehors de la ville^{26 27} — ni m'attarder davantage à sa biographie. On ne connaît pas plus la date de sa mort que celle de sa naissance. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il fit son testament le 18 novembre 1435²⁸ en faveur de son fils unique Jean Servion.

sa femme. Les de Pesmes les possédèrent après les Servion. Archives de Genève, Plan Billon 44, nos. 37 et 39. Ev. Gr. 4, f. 257—258; Ev. Gr. 5, f. 172 V^o—173 V^o; Ev. Gr. 8, f. 236; Ev. Gr. 24, f. 139 V^o—140 V^o, 145 V^o—146; Ev. Extr. 30 I, f. 32; Confrérie Euchar. vol. I; *M. D. G.* VIII, p. 113.

²⁵ Elle fut acquise en même temps qu'une maison voisine de Jean de Rovorée, seigneur du Crest, et d'Henri son frère, seigneur de St. Triphon, en 1419. La veuve d'Henri Servion la vendit plus tard à Hennequin Gautier de Pignerolles, bourgeois de Genève, apothicaire. Arch. de Genève, Not. latins, Humb. Perrod, vol. 5, f. 45; Hôpital du Pont du Rhône, Gr. 2, f. 15 et V^o.

²⁶ En emphithéose (bail) perpétuelle de la juridiction du vénérable Chapitre: 2 poses de vigne dans le territoire de Treynans ultra Nant (Cologny); certains prés, 2 poses et 1 septorée, dans le territoire de Pallais (Plainpalais); une pièce de bois d'environ 18 poses, une demi-septorée de prés et une demi-pose de terre sous Chougny. — Un terrain, dit « des Esserts », sur le territoire de Chêne (*in territorio de Quercu*). Il paie en outre 25 florins p. p. de cens annuel au couvent des Frères Prêcheurs sur « deux granges contiguës ensemble ayant une place au milieu assizes en la Corraterie », et sur un « curtil » (cour ou petit jardin) situé « aux faubourgs de la cité auprès du Pré l'Evesque, juxte la voie publique. » Arch. de Genève, Chap. Gr. 33, f. 56, f. 416; Invent. du Chap. no. II, f. 100; Couvents de Pallais, 127; Extr. des Droits du Couv. de Pallais, nos. 2 et 3.

²⁷ La *pose* genevoise correspondait à 365 toises de Savoie, c'est à dire à environs 26 ares. La *septorée* (seiterée) à 20 ares. (Cf. H. Mallet-Prevost, *Manuel métrologique des poids et mesures*. — 1802)

²⁸ Galiffe, *Notices Généalogiques*, t. I, p. 158.

II

Jean Servion, conseiller et syndic de Genève; mission auprès de l'Empereur; seaux à incendie; réception de l'Empereur; titres de noblesse; Servion et le Seigneur de Miolans, la rébellion de Philippe sans Terre; Servion et le duc de Savoie; profession à Genève.

Né, selon toute probabilité, dans les premières années du siècle, Jean Servion, appartient à la bourgeoisie aisée aussi bien par sa mère, Amblarde Servion, fille de Jean Bochet²⁹, que par son père. Nous ignorons tout de sa jeunesse et sa vie privée nous est à peine connue: il se maria deux fois; en premières noces il épousa Jeannette Gléna³⁰; en secondes noces Guygone Jugaultx qui lui survécut et dont il eut un fils, Henri, qui mourut en pèlerinage à Jérusalem³¹. Avec lui disparaît le nom de Servion.

Le manque de documents ne permet pas d'ajouter grand chose. Il faut pourtant rapprocher de la famille des Servion celle des Pesmes. Jean Servion était parent par alliance des Pesmes. La soeur cadette de Jeannette Gléna, première femme de Servion, Luquine Gléna, avait épousé Jacques de Pesmes³². Deux actes prouvent en outre que Servion fut le tuteur des Nobles de Pesmes et par ailleurs plusieurs de ses immeubles passent dans leurs mains après sa mort³³.

²⁹ Galiffe, *Notices Généalogiques*, t. I, p. 158—159. — MSS Galiffe 41. — (C'est à tort que Galiffe attribue le titre de *Noble* à Jean Bochet; ce dernier ne parvint jamais au Conseil.) — Arch. de Genève, Hôpital du Pont du Rhône, Gr. 2, f. 15 et V^o.

³⁰ Arch. de Genève, not. latins, Humbert Perrod, XVI, f. 71.

³¹ Arch. de Genève, Couvents divers, vol. I, f. 28; Extraits Palais et Confr. des Allemands, inv. no. 162, f. 30 et V^o; Testament d'H. Servion, 1487, Altariens de la Madeleine, vol. VII, f. 63.

³² Arch. de Genève, Evêché Gr. 4, fol. 155. Voir aussi Galiffe, Ms 38, et *Notices Généalogiques*, t. I, p. 171.

³³ Arch. de Genève, Evêché Gr. 5, f. 174; Couvents divers, vol. I, fol. 28, no. 73, et idem dans Extraits Palais et Confrérie des Allemands, inventaire no. 162, f. 30 et V^o. — Evêché Gr. 7, f. 675—677. (D'après cette pièce, Jean Servion aurait vendu en 1475 sa maison du Pont du Rhône à P. de Pesmes: erreur du notaire, Servion était déjà mort en 1473.) — M. D. G. t. VIII, p. 313.

Jean Servion dut mourir entre la fin de 1465 et 1473. La dernière pièce des Archives qui le mentionne est une reconnaissance qu'il fit au Chapitre le 2 octobre 1465³⁴. Il était mort en tous cas en 1473: le Registre du Conseil rapporte cette année-là une séance de syndics *in domo heredum Servionis*³⁵. L'obituaire de St. Pierre a conservé son souvenir en date du 16 juin — *16^o Kalendas Julii, anniversarium nobilis viri Johannis Servionis*³⁶ — mais cela ne nous éclaire pas sur l'année de son décès.

Servion succéda à son père dans la carrière de la magistrature: élu conseiller au moins quatre fois — en 1442, 57, 59 et 62 —, il fut également syndic à plusieurs reprises: en 1446, 52, 58 et 61³⁷. Il est très probable qu'il fut l'un et l'autre d'autres années encore; de nouveau pour cette période de trop nombreuses lacunes dans les Registres du Conseil nous laissent souvent sans point d'appui³⁸.

Comme son père encore, Servion eut à se distinguer au nom de Genève. En 1441, la Cité qui dix ans auparavant avait délégué Henri Servion auprès de Sigismond, choisit Jean Servion comme ambassadeur auprès de l'Empereur à Ratisbonne³⁹. Frédéric III avait succédé à Albert II en 1440 et il s'agissait de s'assurer une

³⁴ Arch. de Genève, Chapitre, Gr. 33, f. 416.

³⁵ *Registres du Conseil*, t. II, p. 207, 28 août 1473.

³⁶ *M. D. G.* t. XXI, p. 143 « *16^o Kalendas Julii — Anniversarium nobilis viri Johannis Servionis, civis Gebennensis, fiendum et celebrandum ad sui intencionem, pro remedio et salute animarum parentum suorum, die Jovis post festum festi Dei, quolibet anno perpetue, si commodius fieri posset illa die, alioquin die sequenti vel in crastinum anniversarii spectabilis viri domini Girardi de Ternier. In quo anniversario dat et concedit...* » — (L'anniversaire du chevalier Ternier se célébrait le 15 juin.)

³⁷ *Registres du Conseil*, t. I et II. Galiffe, MSS 48. — A. C. Grivel, *Liste Chronologique des syndics et des secrétaires d'Etat de Genève (Bulletin de l'Institut National Genevois.)*

³⁸ De 1431 à 1442; 1443 à 1446; 1447 à 1457; 1458; 1463 à 1473. — J'avais d'abord pensé que ces lacunes étaient dues à ce qu'une partie des feuillets des *Registres du Conseil* était perdue. Mais M. Emile Rivoire m'a fait remarquer qu'elles sont très vraisemblablement l'effet de négligences, c'est à dire que pendant ces années-là on ne se serait pas donné la peine d'établir les compte-rendus des séances.

³⁹ Voir ci-dessus p. 210.

fois de plus la bien veillance de l'empereur en faveur de la ville qui ne relevait que de lui. Servion dépensa cinquante florins à cette mission et en rapporta des franchises personnelles, ainsi qu'en témoigne une «transaction entre les syndics et Noble Jean Servion, citoyen» datée du 8 mai 1442. — Cet acte⁴⁰ montre d'une part les syndics réclamant à Servion trente-six florins pour deux levées (c'est à dire impôts) nouvellement instituées par la communauté; de l'autre, Servion refusant de payer cette somme en vertu des franchises que lui avait accordées l'Empereur, et demandant au contraire qu'on lui remboursât les cinquante florins dépensés à Ratisbonne l'année précédente, plus les dépenses faites par son père lors de ses missions en Allemagne, soit cent-trois florins du Rhin et quatre-vingt florins de Savoie. — Ainsi d'un côté, celui des syndics, une réclamation de trente-six florins, contestée; de l'autre, celui de Servion, une réclamation de deux cents trente-trois florins. Les deux parties aboutirent à un accord trop long pour être transcrit ici en entier. En voici au moins la substance: (J'emprunte la traduction de Galiffe⁴¹) «Arrêté que: comme on n'a pas pu jusqu'à présent éteindre les incendies, faute de seaux (*secularum et vasium aquaticorum*), ledit Jean Servion fera faire cent douze seillots de cuir bouilli (*seillotos corii bulliti*) dont il paiera douze qu'il gardera et entretiendra chez lui; et pour les cent autres, qui devront être entretenus par la communauté, les syndics lui paieront cinquante florins d'or d'Allemagne, valant soixante-dix florins dix sols de Savoie, dont il rendra le surplus s'il y en a. Moyennant quoi ils se donnent quittance mutuelle.» Sans doute Servion avait-il rapporté d'Allemagne l'idée de ces «seillots» à incendie. Qu'on se reporte à *l'Histoire de Genève* de J. A. Gautier⁴² à la description de l'épouvantable incendie de 1430 qui consuma presque entièrement St. Pierre et l'on

⁴⁰ *Registres du Conseil*, I, p. 143, Transaction entre les syndics et No. J. Servion, 8 mai 1442. — P. H. 546. — Voir aussi Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 183—185 et p. 226.

⁴¹ Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 183—85.

⁴² Genève, 1896, t. I, p. 327—328. — Cf. L'Orloge de Sapience, MSS MF 6, Biblioth. Publique de Genève (voir la note sur la couverture).

imaginera facilement le secours que durent représenter ces seaux aux yeux de nos ancêtres.

La même année 1442, au milieu de l'automne, le nouvel Empereur germanique passa par Genève. Il y arriva le mardi 23 octobre peu avant le coucher du soleil avec une nombreuse suite⁴³. Venant d'Allemagne, il était arrivé à Lausanne, et de là avait traversé le lac sur Thonon pour prendre ensuite le chemin de Ripailles et Genève. — La réception de l'Empereur, fort coûteuse, est l'affaire de la cité entière. Réunis en Conseil Général, les citoyens ont arrêté l'ordre du jour pour que le sérénissime souverain soit reçu avec toute la pompe, toute la solennité et en même temps toute la joie qui conviennent. Et en premier lieu on a engagé les habitants à nettoyer les rues, chacun devant sa porte. Les syndics se sont fait faire des habits et des toques écarlates. Ils ont acheté une pièce de drap d'or et dix aunes de satin vert pour en faire un dais à porter au-dessus de l'Empereur à son arrivée dans la ville; ils l'ont fait orner d'écus aux armes de la cité. Des tapisseries aux armes de la cité ont été suspendues aux portes de la ville, dans les rues; enfin les syndics ont envoyé crier partout que tout le monde fût prêt à se porter au-devant de l'Empereur à la douzième heure, ce 23 octobre, ce qui fut fait.

Et tout d'abord le duc de Savoie, qui séjournait alors à Genève, était parti entouré de seigneurs de sa suite à la rencontre du magnifique Roi jusqu'au couvent de nonnes de Bellegrove. Les syndics, de leur côté, suivis d'un nombreux groupe de cavaliers étaient allés au-devant de l'Empereur jusqu'au nant de Traînant; et tous étaient revenus l'escortant jusqu'aux Eaux-Vives où une procession solenelle l'attendait. Frédéric III sauta de cheval, baissa la croix, reçut la bénédiction, puis le cortège se remit en marche par la grand'rue de la Rivière, c'est à dire les Rues Basses. En chemin on s'arrêta plusieurs fois pour laisser à toute une série de personnages le temps de dire des couplets⁴⁴.

⁴³ *Registres du Conseil*, t. I, p. 148—150. — Cf. *M. D. G.* t. III, p. 169—164; J. A. Gautier, *Histoire de Genève*, t. I, p. 342—343.

⁴⁴ Le récit des *Registres du Conseil* a une lacune à cet endroit. Mais des récits analogues permettent de reconstituer le sens du texte (Cf. *Registres du Conseil*, t. IX, p. 119, Réception de Béatrice de Portugal — Bonivard, *Chroniques de Genève*, t. II ,p. 389 et suiv.)

Ainsi *jusqu'à la maison de Jehan Servion*, près du Pont du Rhône, où ledit Roi descendit et dont il fut l'hôte. La cérémonie se poursuivit le lendemain : les syndics offrirent des coupes en or à l'Empereur.

Mais laissons ces démonstrations et arrêtons nous aussi chez Servion. Certes ce fut un honneur pour lui de recevoir l'Empereur. Mais ce n'est pas chose qui doive surprendre. Le fait qu'un grand personnage descendît chez un particulier était naturel. On comprend que les citoyens portèrent leur choix sur Servion qui était magistrat, qui possédait l'une des maisons les mieux montées de la ville et, au surplus, avait déjà eu affaire personnellement à l'Empereur.

Frédéric III ne se montra pas indifférent à l'hospitalité de Servion et renouvela en sa faveur, comme on l'a vu⁴⁵, les priviléges accordés à Henri Servion par Sigismond : lettre de noblesse concession d'armoiries, privilège de monnayer. — Une pièce de 1449 de nos Archives porte par hasard ces armoiries sur sa couverture⁴⁶. Ce sont des armes parlantes : un cerf passant sur trois coupeaux, les pattes de devant agenouillées. Il n'y a pas d'indication de couleurs. — Quant au privilège de monnayer, on sait par un mémoire du Dr. J. J. Chaponnière⁴⁷ sur les monnayeurs du St. Empire Romain qu'il existait à l'époque de Servion des officiers des monnaies nommés par les empereurs ou par les princes, barons et prélates, qui tenaient de l'Empire le droit régalien de battre monnaie. Mais rien ne laisse supposer que Servion se soit personnellement servi de ce droit.

Pendant les vingt années qui suivirent 1442, il n'y a pas de faits saillants à signaler au sujet de Servion. A diverses reprises il fut chargé de services officiels : visites de couvents, etc. En 1457, certains démeslés avec le syndic Péronet Emonin l'éloignèrent souvent du Conseil. Péronet Emonin aurait été jusqu'à prétendre l'en faire sortir⁴⁸.

⁴⁵ Voir plus haut p. 210, notes 19 et 20.

⁴⁶ Arch. de Genève, P. H. 588. Voir également MSS Galiffe, 87, f. 101.

⁴⁷ *De l'institution des ouvriers monnayeurs du St. Empire Romain et de leurs parlements.* M. D. G. II, 1843, p. 35.

⁴⁸ *Registres du Conseil*, t. I, p. 203.

Néanmoins il n'en fut rien. En 1461, c'est à Servion qu'on confie la préparation d'ordonnances sur la police de la ville, le *regimen*⁴⁹. La même année, il répond personnellement à un appel aux armes fait au Conseil par le Dauphin⁵⁰, le futur Louis XI, qui cherchait à usurper le trône de Charles VII, son père.

En juillet 1462, les Registres du Conseil rapportent que Servion eut à remplir au nom de la Cité une mission secrète auprès de M. de Bonvillard, seigneur de Miolans, et ajoute, pour tout détail, que les négociations furent soutenues par deux barils de malvoisie⁵¹. Qui était le seigneur de Miolans et qu'allait lui dire Servion?

La famille de Miolans passe pour avoir été l'une des plus puissantes du duché de Savoie. Celui chez qui se rendit Servion devait être Anthelme⁵², baron de Miolans, bailli puis maréchal de Savoie.

En 1462, les choses prirent un tour nouveau. La maison de Savoie se scinda en deux clans. Le parti du duc Louis Ier et de la duchesse Anne de Chypre, et le parti de Philippe de Savoie, comte de Bresse, leur fils. C'est l'épisode dit de la « Rébellion de Philippe sans Terre »⁵³. Le cour de Savoie avait été envahie de Cypriotes, protégés d'Anne de Chypre, qui vilipendaient le trésor, profitant de la mollesse du duc. Profitant de ces mêmes circonstances, un ou deux seigneurs, particulièrement le chancelier de Walpergue, étaient parvenus à un ascendant considérable dans les affaires du duché. Philippe de Savoie, alors au service du roi de France, résolut de mettre ordre à ces abus et d'en finir avec les imposteurs « pour l'honneur de la maison de Savoie ». Et tous les mécontents, le comte de Gruyère et bien d'autres de se joindre à lui. Menacé, le duc se réfugia avec la duchesse à Genève au mois de juillet 1462, ayant obtenu des syndics et du Conseil des Cin-

⁴⁹ *Registres du Conseil*, t. II, p. 18.

⁵⁰ *Registres du Conseil*, t. II, p. 21.

⁵¹ Galiffe, *Matériaux*, t. I, p. 455. — *Registres du Conseil*, t. II, p. 116.

⁵² Comte E. A. de Foras, *Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie*, t. IV, p. 38.

⁵³ *La Ribellione di Filippo senza Terra narrata da un contemporaneo*, publiée par Bollati dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XVI, Turin 1877, p. 445—513. — Voir également J. A. Gautier, *Histoire de Genève*, t. I, p. 370—396.

quante l'assurance qu'il feraient tout leur possible pour les protéger contre Philippe sans Terre. Malgré cette promesse, dans laquelle le duc avait vu l'interdiction de l'entrée de la ville à son fils, Genève ouvrit ses portes en octobre de la même année au comte de Bresse. — Sans doute nos magistrats avaient-ils des raisons de vouloir ménager les deux parties.

Il en résulta des difficultés sans nombre. Au dire d'un chroniqueur anonyme contemporain⁵⁴, le duc ayant fini, sur les instances de la duchesse, par pardonner à son fils, on sonna toutes les cloches de la ville et il y eut des processions générales. Mais les difficultés ne faisaient que commencer.

Le duc regagna ses états la rancune et la haine au coeur. Pour Genève, ce fut le coup terrible porté à ses fameuses foires. A l'instigation de Louis de Savoie, elles ne reçurent plus personne de Savoie ni de France: Louis XI créait celles de Lyon; les nôtres étaient mortes. Ni les démarches du comte de Bresse, ni celles que firent alors les Suisses auprès du roi n'y purent rien. C'était en 1463: je note cette intervention des Suisses parce qu'elle me paraît être le premier indice du revirement de la tactique genevoise vers l'alliance suisse, après la rupture de 1444 dont j'ai parlé au début. Quant au comte de Bresse, le duc réussit au mois d'avril 1464, par un piège qui consistait à l'attirer à la cour de France, à le faire emprisonner dans la prison de Loches en Berry. Philippe sans Terre n'en ressortit qu'au printemps de 1466.

J'ai cité parmi ses partisans le comte de Gruyère. Mais un autre nom tient une beaucoup plus grande place dans la Chronique anonyme dont je parlais tout à l'heure, c'est celui du seigneur de Miolans. L'action du comte de Bresse a comme point de départ des lettres de crédit seigneur de Miolans et tout le récit le montre, non pas prenant part directement à la rébellion armée — il en aurait été à regret empêché —, mais prêtant son appui moral au comte de Bresse. Miolans était cependant resté en rapport avec le duc, puisque c'est à lui que s'adressa ce dernier lorsque, cherchant à tendre son piège à son fils, il voulut obtenir une entrevue avec Philippe.

⁵⁴ Cf. plus haut p. 218 note 53: *La Ribellione di Filippo senza Terra*, p. 500 et suiv.

Mais retournons à juillet 1462. Nous pouvons nous représenter maintenant à peu près ce que dut être la mission secrète de Servion auprès du seigneur de Miolans. Le duc venait de se réfugier à Genève. Le Conseil voulut probablement donner indirectement un avertissement au comte de Bresse, s'enquérir de ses projets et, qui sait — lui dire tout bas qu'il pouvait aussi compter sur son appui.

Pour quelles raisons le choix du Conseil se porta-t-il sur Servion? Était-il plus diplomate que d'autres; entretenait-il des rapports d'amitié avec la Savoie, ou avec certains seigneurs de la cour ducale? — Les documents jusqu'ici découverts aux Archives de Turin ne permettent pas de répondre très clairement à ces questions.

Un texte⁵⁵, daté du 21 mai 1450, est la suspension, par le duc Louis de Savoie, de représailles accordées à Michel de Ruviliano et Jean Servion contre la cité et les habitants d'Asti.

Un second texte⁵⁶ est une lettre du duc de Savoie, à la date du 17 avril 1452, adressée à ses « bien-amés et fœux Jehan Servion, escuier d'escuierie, et Jehan de Rolet, bourgeois de Genève. » Le duc les charge d'arranger un mariage entre un de ses archers et la « relaissée » de feu Quentin de Gibert, de Genève.

Qu'il existe ou non d'autres documents à Turin, ces deux pièces suffisent pour nous apprendre que Jean Servion était connu à la cour ducale. Plus que cela, qu'il devait être avec elle en relations assez suivies et s'être montré utile plus d'une fois, puisqu'il portait le titre d'escuier d'escuierie du duc de Savoie.

Le conflit de 1462 est le dernier événement dans lequel nous voyons Servion agir en qualité de magistrat. A dater de 1463, le témoignage des Registres du Conseil manque pour une nouvelle période de dix ans. En 1473, Servion n'était plus de ce monde.

⁵⁵ Arch. Centrales de Turin — Arch. Stat., Serie I Torino, Protocolli Ducali, Serie di Corte, N 92, f. 152 (cf. Arch. de Genève. Notes des Archives du Bureau, 1929, vol. 22, p. 298, 303, 319, 320, 321, correspondance entre M. P. E. Martin et M. A. Pascal; et p. 313—315.)

⁵⁶ Arch. Centrales de Turin — Arch. Stat., Ser. I, Torino, Prot. Duc., Serie di Corte, N 76, f. 469 (cf. Arch. de Genève, Notes des Archives du Bureau, 1929, vol. 22, p. 317—318.)

Tout ce qui a été dit jusqu'ici laisse suffisamment supposer quelle place en vue Servion tint dans la société genevoise du XVe siècle. Son père avait été marchand et hôtelier. On pourrait se demander si Jean Servion continua cette profession. Un recensement de 1464⁵⁷ prouve que non : il montre bien Jean Servion habitant la maison du Pont du Rhône, mais signale dans la même maison Thomas de Alluez, *hôtelier*, et Perialis, courtier. Il est probable que Servion louait de même ses autres immeubles. Toute une série de reconnaissances⁵⁸ confirme qu'il conservait en effet les propriétés de son père. L'intérêt de ce recensement est qu'il nous permet d'ajouter et de souligner que Jean Servion n'exerça plus lui-même la profession d'hôtelier. Tirant des revenus considérables de la fortune amassée par son père, il pouvait se permettre de vivre sans être attaché à un métier.

Là s'arrête la biographie de Servion si l'on s'en tient aux documents des Archives. Examinons maintenant les deux manuscrits attachés à ce même nom.

III

Jean Servion, auteur d'un manuscrit de la Bible conservé à la Bibliothèque Cantonale de Lausanne. Description de la Bible. — La part de Servion dans le manuscrit. — Identité de l'auteur. — Description des miniatures.

La Bible⁵⁹ — dite *Bible Servion* — a été classée dans une famille de manuscrits du XVe siècle qui n'existe, d'après M. Berger, qu'à Genève et Lausanne⁶⁰, caractérisée par le fait qu'on trouve mêlés aux textes les noms de Martin Le Franc et de Pierre Aronchel. Il s'agit de ce qu'on nomme les Bibles historiales à prologues. — La Bible historiale, qui remonte au XIII^e siècle, est une juxtaposition de la traduction libre de l'« Histoire scholastique » écrite en latin vers 1170 par Pierre Comestor, doyen de

⁵⁷ Arch. de Genève, Cadastre, Finances KK, no. 1, f. 115.

⁵⁸ Voir plus haut, p. 211—212, notes 23 à 26.

⁵⁹ Cf. S. Berger, de Muralt, A. Piaget, *op. cit.*

⁶⁰ Ms U 985—986, Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne — et Ms 3 de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, un peu postérieur, 1474.

Troyes, et de la traduction de la Bible proprement dite. Cette traduction mixte est due à un chanoine artésien, Guyart Desmoulins. Elle fut reprise plus tard par Mestre Pierre Aronchel et le prévôt de Lausanne Martin Le Franc qui la complétèrent par des gloses et des traductions de prologues.

Jusqu'ici personne n'a su déterminer qui fut ce maistre Pierre Aronchel. Quant à Martin Le Franc⁶¹, nous savons que, né vers 1410, il étudia à Paris, puis voyagea à travers une partie de l'Europe avant d'entrer au service de Félix V. Martin Le Franc fut nommé par lui protonotaire, puis en 1443 prévôt de Lausanne, et plus tard encore chanoine de Genève. Il mourut en 1461, laissant à côté de son renom d'ecclésiastique celui d'un poète, connu surtout par *Le Champion des Dames* et *L'Estrif de Fortune et Vertu*. Servion fut très certainement en relations personnelles avec Martin Le Franc. Qui nous dit qu'il ne se soient pas concertés pour mener à bien et la traduction et la copie de la Bible? Nous essaierons plus loin de préciser quelle fut la part de Servion dans ce travail. Je commence par le manuscrit lui-même, malheureusement incomplet: les deux premiers volumes manquent.

Le manuscrit conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, compte deux autres volumes in-folio. Le premier fut achevé d'écrire en 1459. Il est relié en veau sur ais. Les coins, en métal, portent l'inscription *Ave Maria Gracia plena Dominus tecum*. Ce volume comprend 31 cahiers. Les feuillets — non numérotés — sont en papier marqué f, sauf 13 feuillets en parchemin placés en tête des cahiers. L'écriture est sur deux colonnes. Sur la couverture intérieure, on lit des inscriptions postérieures au XVe siècle⁶². Le folio 1 est consacré à un *envoy*⁶³ de Servion accompagné d'une miniature le représentant offrant sa

⁶¹ Cf. A. Piaget, *op. cit.* Voir également Molinier, *Sources*, t. IV, p. 260, no. 4160.

⁶² Inscriptions de Bernardin Preudhomme « *Bien heureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu et qui la gardent.* » « *Bien heureux est celuy qui du cottillon de sa femme en fait des chosse pour luy.* » — A la fin du volume, sur la couverture intérieure, des inscriptions en allemand (1639?) — Et trois fois le verset

« *A Dieu complaire*
Jamais mal faire »

Bible à un seigneur (fig. 1). L'auteur remercie Dieu de l'avoir maintenu en bonne santé pendant qu'il accomplit cette oeuvre (Servion fait allusion aux deux premiers volumes achevés) ; il remercie encore Dieu de l'avoir rendu meilleur, d'avoir permis que plusieurs de ses ennemis devinssent ses amis, et Lui demande la grâce de pouvoir terminer son travail. — Viennent les livres qui vont du Psautier à la fin de Daniel entre lesquels s'intercalent une série de prologues et de gloses.

Le second volume qui est donc le dernier de la Bible a une reliure moderne en parchemin. Un fragment du manuscrit a été collé à l'intérieur de la couverture. On y lit « *cy commence le poesme le lenvoy de Servion citoyen de Genève sur le IIII volume de la Bible ... déjà il en a ecrit les III grace à Dieu* ».

*A tous servir
Est mon désir* »

Un nom: « Johann Jachen, Suisse. »

⁶³ *Fol. 1. L'envoy de Servion.* Graces à Dieu, mon createur, et à la très glorieuse cour célestie, quant je Jehan Servion, netif et citoyen de Geneve heux escript les II premiers volumes de la Bible, cest assavoir les V livres Pantatique de Moise jusques à Ruth et puis l'autre volume commensant au prumier livre des roys jusques à la fin du livre de Job, je Servion povre pecheur heux poor et fremissement, commesay à penser coment mon Dieu ne délaissé ne hoblié, car puissamment il m'avait fait tant de grace qu'il m'avoit maintenu en santé sans maladie depuis le commencement de mon oeuvre et après que m'avait aumente de biens de honnour et de chevance et en ultre quil m'avoit degetté de moultz de miseres et que moultz de mes ennemis il avait fait mes amis ensemble pluseurs aultres biens mondains. Si regarday que plus honeste occupation ne pouvoie avoir ne plus honorable oeuvre et ainsy je indigne pecheur, priay mon Dieu en l'adourant per font de cuer entier quil luy pleust par sa bonté de moy donner grace que l'avance peusse parfayre à la loange de luy et à la salvation de mon aume. Ainsy en commensay le III volume de la bible en commensant au psautier et complissant jusques à la fin de Daniel lequel jay fait et acomply l'an de grace MCCCCLIX et en ayant espérance dachever et parfaire le II volume qui se commense en Ozée en suyvant les XII prophètes les Euvangillez et les faitz des apostres. Or je prie à mon vray creatour quil luy plaise de moy donner vertu, vigour et puissance de l'achever et parfaire à la loange de luy et de toute la court celestie et à la salvation de mon aume Empriant tous les lisans et voyans cest oeuvre quilz.... pospere et que après ma mort les vivans prien pour moy et pour tous les trépassés. Ainsy soit-il. Amen.

lequel il a commence dans la Chandeleur lan de grace MCCCCLX. Dieu par la grace lui doint pouvoir de la parfaire Amen. » Suit cette note: « *Au présent registre est uniquement le nouveau testament en ayant (enlevé?) quelques cahiers endommagés qui renfermaient le livre d'Ozée et autres prophètes pour en faire le corps complet du Nouveau Testament (signé: Bergier).* » Ce volume, moins achevé au point de vue de la décoration et par suite moins intéressant que le premier, ne comprend que 24 cahiers, sur lesquels 21 feuillets en parchemin également en tête des cahiers. Le volume a été postérieurement mal folioté: on a numéroté les pages au lieu des feuillets. L'écriture, sur deux colonnes, est pareille à celle de l'autre volume.

Dans tout le manuscrit, l'encre employée est noire lorsqu'il s'agit du texte; rouge chaque fois qu'il y a lieu d'attirer l'attention du lecteur, en particulier au début des chapitres. Les titres et les majuscules quiouvrent les chapitres sont tracés en rouge et bleu. De nombreuses places ménagées en blanc au cours du texte prouvent que l'auteur s'était proposé d'orner son manuscrit de toute une série de miniatures. C'est un malheur que les deux premiers volumes aient disparu. Sur l'ensemble des deux qui restent, deux ou trois enluminures au plus paraissent achevées. Des armoires sont peintes ou dessinées dans les initiales, alternant avec différents motifs — tels une horloge et le monogramme F K, sur lesquels je reviendrai. Disons tout de suite que ce manuscrit n'est pas à proprement parler une oeuvre d'art. Les couleurs des miniatures sont mises sans grand soin; on n'y trouve pas par exemple ces fonds d'or et ces cadres fignolés qui ont fait la richesse de tant d'autres documents de ce genre. Pourtant à considérer de près combien les dessins sont expressifs on ne peut nier qu'ils soient l'oeuvre d'un artiste.

Est-ce à dire que Servion ait entrepris cette Bible pour le seul plaisir de manier la plume ou le pinceau? L'envoy du premier volume montre qu'il s'agit d'une oeuvre pieuse. C'est à la « loange de Dieu et à la salvation de son âme » que Servion escrivit la Bible.

Que faut-il entendre exactement par *escrire*? Servion eut-il une part à la traduction et à la rédaction du texte ou fut-il seule-

ment le scribe et l'enlumineur? Je cite quelques passages du manuscrit:

I, fol. 58. *Cy commencent les paraboles de Salomon, fils de David, escriptes et historiées par la main de Jehan Servion.*

I, fol. 113. *Cy fine le prologue sur Ecclesiasticum translate du latin en français par Mestre Pierre Aronchel et escript par la main de Jehan Servion.*

I, fol. 213. *Cy commence le prologue sur le livre de Jeremie translate de latin en français par Monseigneur Martin Le Franc du siege apostolique prottonottayre et prevost de Lausanne et escript par la main de moy Servion.*

Mestre Pierre Aronchel et Martin Le Franc ont donc translaté un certain nombre de prologues et de gloses de latin en français. Servion, lui, a escript et historié toute la Bible. *Escript* — c'est à dire copié. *Historié* — c'est à dire enluminé. Ce n'est pas tout. Voici d'autres passages:

II, fol. 89 V° (p. 177). *Cy sensuit le recitement de tout ce premier evangile (l'Evangile de Jean) car Servion ne la vollu plus tost mettre en declayracion lung avecques laultre car il estait tant entre mesle quil tourbait l'entendement aux lisans...*

I, fol. 279 V°. *C'est la declaraicion du devant dit chapitre tant de la vision comme distoire laquelle Jan Servion a estraitte de mestre Nycolas de Lire du livre de son exposition...*

II, fol. 240 (p. 478). *Cy fine le prologue de St. Jerosnime sur lapocalice escript et translate de latin en français par la main de Servion.*

En plus du travail patient de la copie, la composition de la Bible et le choix des traductions peuvent, dans une certaine mesure, être attribués à Servion. Car si les noms de Martin Le Franc et de Pierre Aronchel retiennent davantage l'attention, Servion dit ici avoir eu recours également à d'autres traducteurs, tel mestre Nycolas de Lire ou, ailleurs, Théodorien⁶⁴. La citation tirée du pro-

⁶⁴ I, fol. 342 V°:...les autres choses cy après escriptes jusques en la fin de ce livre sont de l'édition translatee de Theodorien escript par la main de Servion. — Je n'ai pu identifier de quel Théodorien (ou Thierry) il s'agit ici.

Nicolas de Lyra, moine franciscain né à Neuve-Lyre (Eure) vers 1270, † à Paris vers 1340.

logue de St. Jérôme sur l'Apocalypse nous autorise à aller plus loin: Servion a lui-même traduit certains prologues⁶⁵. Mais si Jean Servion est un lettré, n'oublions pas qu'écrivant sa Bible, il est avant tout un chrétien. Ce travail est pour lui l'occasion sans cesse renouvelée de méditer, de faire un retour sur lui-même. C'est ainsi qu'on découvre au hasard des pages le texte entrecoupé de phrases comme celle - ci: (dans d'Ecclésiastique) « ... et hoc *Servion probavit usque in extremo* », souligné en rouge. A la fin du même livre Servion ajoute un passage assez long pour engager personnellement les jeunes gens à lire l'Ecclésiastique. Ailleurs il confie à son manuscrit ce trait de piété: *cy fine le prologue de St. Jeronisme ... par Servion lequel fit baptizer un joyne juif de l'age de XIV a XV le XVme jour doust MCCCCLVIII. Dieu le face bon*⁶⁶. Ainsi cette Bible n'est pas seulement empreinte de la personnalité de Servion parce qu'il retoucha ici et là le texte et employa toute sa fantaisie à l'historier. Elle porte aujourd'hui encore dans ses caractères manuscrits la chaleur d'un acte de foi: « *Pries Dieu pour ly (son auteur), se il vous plest, quil puisse vivre et morir en sa grace et parvenir a la gloire de Paradys. Amen.* »

Reste pour nous à savoir si ce Servion peut être identifié avec le syndic de Genève. Reprenons la Bible et recueillons les éléments autobiographiques que peut y avoir dispersés Servion. Dans l'Envoy du premier volume on lit: « *Je Jehan Servion, natif et citoyen de Geneve.* » Au Livre de Sapience, l'auteur s'intitule « *Jehan Servion, citoyen de Geneve, premier varlet de chambre de l'empereur Frederich et escuyer d'escuyrie de mon tres redoute seigneur Monseigneur le Duc de Savoye.* » — « *Premier varlet de chambre de l'empereur* »⁶⁷? On a encore à la mémoire le passage de Fré-

⁶⁵ Voir également le prologue du livre d'Ezechiel. On lit sur la miniature, sur le rouleau de parchemin que déroule St. Jérôme (I, fol. 277 V^o):

« ... latin et Servion la escript en roman ...

... le prophète de la langue hébraïque en ...

... du prologue et du livre de Ezechiel ...

... la translation que fit St. Jerosnime ... »

⁶⁶ M. Cognasso rapporte qu'Amé VIII de Savoie avait la passion de faire baptiser des Juifs.

⁶⁷ Le titre de *valet (varlet) de chambre* a à peu près la même signification que celui d'écuyer: il désigne un valet sans office. (Cf. à ce propos

déric III à Genève en 1442; l'hospitalité qu'il reçut du conseiller Servion et la confirmation de la lettre de noblesse et de concession d'armoiries que lui accorda en retour l'Empereur. Il aurait pu se faire que deux Jean Servion existassent en même temps à Genève au milieu du XVe siècle. Mais qu'ils aient été simultanément tous deux distingués et anoblis par l'Empereur comme le prouveraient les Archives de Vienne et le manuscrit de la Bible, paraîtrait moins vraisemblable. Le bon sens suggère l'identité des personnages.

Prouvons la mieux. Ces armoiries concédées par l'Empereur nous les avons aperçues griffonnées sur la couverture d'une pièce des Archives de Genève⁶⁸. Feuilletons la Bible: le même écu réapparaît plusieurs fois dans les initiales: «*d'argent au cerf de gueules passant sur trois coupeaux de sinople, les pattes antérieures agenouillées*»⁶⁹ (fig. 5). Et ailleurs, cet autre écu: parti-miparti Servion et *d'azur au gonfanon d'or* (fig. 7) qui est le blason bien connu des Pesmes. Une devise, «*sans varier*», sert aux deux écus et revient seule comme motif décoratif tout au long de la Bible. N'a-t-on pas vu aussi le nom des Pesmes mêlé à la biographie du syndic et conseiller Servion? Différentes pièces ne nous ont-elles pas appris que No. Jean Servion était parent des nobles de Pesmes⁷⁰? Si nous soulignons maintenant l'autre titre de l'auteur de

les recherches faites dans les Archives de Vienne à la demande de M. le prof. Paul E. Martin, Archives de Genève, Notes des Archives du Bureau, 1929, vol. 22, p. 299 et 300.)

⁶⁸ Voir plus haut, p. 217.

⁶⁹ Cf. *D. H. B. S.* sous Servion.

⁷⁰ Voir plus haut, p. 213. C'est par les Pesmes que la Bible Servion parvint à la Bibliothèque Cantonale de Lausanne. Une *Notice Historique* de M. Louis Dupraz sur ladite Bibliothèque (Lausanne, 1905) nous apprend en effet que le manuscrit y fut déposé vers 1830. «En 1878, MM. Georges et Henri de Mestral, d'Aubonne, firent abandon de leurs droits éventuels sur ce volume.» On sait qu'en 1727, Gabriel-Henri de Mestral, leur aïeul, avait épousé Judith-Louise de Pesmes, fille du général de Pesmes, «laquelle à la mort de ce dernier hérita la majeure partie de la seigneurie de St. Saphorin.» C'est là que devait se trouver notre manuscrit; bien que la branche du général de Pesmes ne fût pas la même que celle des No. de Pesmes dont Servion était parent, il n'y a pas de difficulté à ce que cette dernière s'étant éteinte, le manuscrit eût passé aux mains de l'autre branche, qui

la Bible, « *escuier d'escuierie* » du duc de Savoie, les lettres des Archives de Turin reviennent à l'esprit et l'identité de l'auteur de la Bible et du syndic genevois Servion s'avère évidente.

* * *

Avant de passer aux Chroniques nous donnons ici une rapide description des enluminures de la Bible Servion, qui n'a pu trouver sa place plus haut.

Nous avons dit que ce qui reste du manuscrit de cette Bible ne permet pas de le qualifier d'œuvre d'art. Si les deux premières miniatures, sur parchemin, sont assez jolies, celles qui suivent peuvent de moins en moins s'appeler miniatures: il n'y a plus de cadres; les couleurs, bâclées, dépassent les dessins à la plume et c'est à grand peine qu'elles n'empètent pas sur le texte.

Vol. I, fol. 1. *Jehan Servion présente son manuscrit à un seigneur.* (Chapeau Louis XI très caractéristique.) — On a tout lieu de croire que ce seigneur est le duc de Savoie (fig. 1).

Fol. 1 V^o (Psautier). *St. Jérôme dans une chaire, écrivant son prologue au Psautier.* On reconnaît St. Jérôme à son chapeau et à ses glands de cardinal ainsi qu'au lion qui se tient à ses côtés (fig. 2).

Fol. 9 (Psautier). Esquisse non enluminée: *David oint roi.* (Noter l'expression des personnages) (fig. 3).

Fol. 277 V^o (Ezechiel). *St. Jérôme*, auteur du prologue du Livre d'Ezéchiel.

Fol. 278 (Ezechiel). *La vision d'Ezechiel.* Grande peinture tenant toute la hauteur d'une colonne: le prophète montre au-dessus de lui une figure humaine dotée de 4 têtes, 4 ailes, 4 mains, 4 roues, et entourée de langues de feu. Les têtes représentent Rome (tête d'aigle), Babylone (lion), la Grèce (boeuf), la Perse (tête d'homme parce qu'elle traita les Hébreux plus humainement); les mains sont leurs œuvres, et les langues de feu les flammes qui les consumeront. Au-dessus, la glorification de Dieu le Père sur son trône céleste (fig. 4).

s'éteignit à son tour avec Judith-Louise au XVIII^e siècle. (Cf. Eug. Mottaz, *Diction. Histor. du Canton de Vaud*, article *Aubonne*; *Recueil de Généalogies vaudoises*, t. II, Lausanne 1926, art. *Mestral*; S. Stelling-Michaud, *Les aventures de M. de St. Saphorin sur le Danube*, Paris et Neuchâtel, p. 32.)

Fol. 279. Reprise un peu différente de la même vision sur le sort attendant les quatre royaumes qui auront maltraité les Juifs.

Fol. 281. *La main de Dieu tend le Livre des Lamentations à Ezechiel.*

Fol. 284. *Ezechiel est soulevé par la main de Dieu qui le conduit à Jérusalem (une forteresse) où se trouve l'idole.*

Dans le second volume, toutes les miniatures sont restées en blanc.

Par contre, dans tout le manuscrit les initiales sont ornées d'armoiries ou de quelques autres motifs.

1. *Armoiries Servion*: d'argent au cerf de gueules passant sur trois copeaux de sinople, les pattes antérieures agenouillées (I, fol. 58, 127, 131, etc.) (fig. 5).

2. *Parti mi-parti Servion et de Pesmes* (d'azur au gonfanon d'or) (I, fol. 119; II, p. 236) (fig. 7).

Les autres armoiries, sans doute aussi des armoiries d'alliances, n'ont pas pu être identifiées, en grande partie à cause de l'imprécision des couleurs mises souvent au mépris de toute règle héraldique.

3. *Parti mi-parti Servion et d'azur à trois fleurs de lis d'or* (I, fol. 101) (fig. 9).

4. *idem: fleurs de lis argent sur brun (?)* (I, fol. 108).

5. *De sable au chevron cousu de gueules accompagné de neuf billettes d'argent (?)* (II, p. 236) (fig. 10).

6. *De gueules au franc quartier d'or chargé d'une bande vivrée d'azur (?)* (II, p. 288) (fig. 8).

7. *D'azur au bouquetin d'argent (?)* (II, p. 239).

8. *Parti mi-parti 1 et 5* (II, p. 252).

9. *Parti mi-parti 5 et 6* (II, p. 282).

⁷¹ M. Etienne Clouzot à qui je montrai un jour ces miniatures voulut bien s'intéresser tout spécialement à cette horloge, et se demanda, en particulier, si à côté de la question de sa signification dans la Bible (quelques personnes avaient pensé qu'il s'agissait d'armoiries), il n'y avait pas aussi un petit problème d'ordre technique à résoudre. En effet cette horloge suspendue à deux cordes, elles-mêmes accrochées à un clou, semble se mouvoir par son propre poids. M. Clouzot a eu la grande obligeance d'orienter mes recherches, particulièrement à Paris. Toutefois les spécialistes consultés

Un motif de lettrine mérite une place à part⁷¹: c'est l'horloge dont j'ai déjà parlé, accompagnée du monogramme F K (I, fol. 103); variantes: le monogramme F K surmonté d'une couronne (I, fol. 96, 97), ou encore une horloge avec la devise «sans varier» (I, fol. 105 V^o) (fig. 11 et 12). Il s'agit de *l'Horloge de Sapience*. L'horloge depuis le XVe siècle est surtout connue comme symbole de la tempérance⁷². Son origine comme symbole de la sagesse semble remonter à un manuscrit du XIVe siècle intitulé «l'Orloge de Sapience»⁷³. L'auteur qui fonde son traité sur la doctrine de Salomon s'y exprime ainsi au début: «*Pour ceste cause (rallumer les éteints, renflamber les refroidis, etc. . .) a pleu a a doulcour et pities de notre sauveur Jesuschrist de monstrar par vision espirituelle la facon et la valour de ce livre a celuy qui le compassa quant il lui monstra un reloge ou orloge de trenoble et de tres belle fourme dont les roues estaiant excellens les cloches doulcement sonnant et par la diverse et subtile facon dely tout cuer humain se merveillait et escouissait en regardant y celuy*»⁷⁴. Symbole de mesure, d'harmonie, de justice; symbole de sagesse. Quant au monogramme F K, il est permis sur ce point de technique horlogère ne sont pas arrivés à une conclusion précise.

⁷² Cf. Mgr Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie Chrétienne*, I, p. 102, 161, 213, 216, 227; Emile Mâle, *L'Art Religieux du moyen âge en France*, Paris 1908, p. 335, 336, 341, 343, 347, 349, 371.

⁷³ «L'Orloge de Sapience», traduit du latin et copié à Genève en 1417 (Bibl. Publique, Ms M F 6). Imprimé à Paris en 1493 par Vérard. Traité de piété chrétienne écrit en latin sous le nom d'*Horologium Sapientiae* par le bienheureux *Henri de Berg dit Suso*, né à Constances vers 1300, mort à Ulm en 1365. (Suso fut appelé aussi Jean de Souabe ou Jean de Sousaube. Moine dominicain, il fut un des mystiques les plus renommés de son époque. — Un article du P. Planzer que je n'ai pu avoir entre les mains a paru à se sujet dans *Archivum Fratrum Predicorum*: «*L'horologium Sapientiae et la Vita du bienheureux Henri Suso.*» (Paris, Vrin, 1932, in -8.)

⁷⁴ Fol. 5, Ms M F 6, Bibl. publique de Genève. — Mieux que la Bible de Servion, un manuscrit flamand (Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, Bibl. Nation. Paris, MSS Français 455, fol. 9) offre un bel exemple de miniature représentant *l'horloge de Sapience*. L'horloge y est peinte monumentale, placée sous un baldaquin. Un groupe de personnages se presse, ravi, autour d'elle.

de supposer qu'il signifie *Frederich Kaiser*. Le livre de Sapience n'est-il pas particulièrement adressé aux grands de cette terre, aux rois qui la gouvernent? «*Aimes justice vous qui jugez la terre...*» On s'explique dès alors la présence de la *couronne* qui accompagne ces lettres chaque fois qu'elles ornent seules une initiale.

IV

Jean Servion, auteur de «Gestez et Chroniques de la Maiscn de Savoye». — *L'oeuvre littéraire.* — *La part de Servion.* — *Identité de l'auteur.*

Les *Gestez et Chroniques de la Maison de Savoye*, écrites par Jean Servion, ont brûlé lors de l'incendie quasi total de la Bibliothèque Nationale de Turin. Mais l'édition qu'en a donnée Bollati⁷⁵ peut, encore une fois, grâce à ses fac-simile, tenir lieu dans une certaine mesure de document manuscrit. Les Chroniques, comme la Bible, offrent, en effet, deux sortes d'éléments d'étude et de comparaison: les éléments de forme et les éléments de fond. Autant qu'on en peut juger par les fac-simile en question et par la description que Bollati donne dans sa préface, le manuscrit des Chroniques présentait au point de vue de la forme les caractères suivants: in-folio; en parchemin seulement la première page de chaque cahier, les autres en papier; l'écriture sur deux colonnes; un certain nombre d'«histoires» restées à l'état de dessins. (Voilà, soit dit en passant, qui correspond d'une manière assez nette aux caractères du manuscrit de Lausanne.)

Quant au texte, Bollati et tous les auteurs s'accordent à reconnaître dans la Chronique de Servion une reprise de la Chronique de Cabaret. Jean d'Orville ou Oronville⁷⁶, nommé Cabaret, était un pauvre pèlerin picard qui faisait métier de chroniqueur ambulant. Entre 1417 et 1420, il écrivit (peut-être à la demande d'Amédée VIII pour célébrer l'érection de la Savoie en duché) une Chronique qui est le premier récit historique des Gestes de la Maison de Savoie, de Bérauld de Saxe à Amé VII. A peu près à la même époque où Servion composait la sienne, un autre

⁷⁵ Voir plus haut, p. 205.

⁷⁶ Molinier, t. IV, no. 3579; voir également t. IV, no. 3516.

chroniqueur, Perrinet du Pin, écrivait également une Chronique de Savoie sur la base de celle de Cabaret. Aussi, pour les distinguer, désigne-t-on quelquefois celle de Perrinet du Pin sous le nom de Chronique du *Comte Rouge* (Amé VII), et celle de Servion sous celui de Chronique du *Comte Vert* (Amé VI).

Mais si le texte de Cabaret se retrouve presque en entier sous la plume de Servion, il est corrigé et complété en plus d'un endroit — pas toujours à raison, il est vrai, ni toutes les fois qu'il aurait fallu. Servion ne nomme nulle part Cabaret; il fait allusion à lui en ces termes (*celluy qui a escriptes les crogniques de Savoie*)⁷⁷. Et quand il y a lieu, il le renvoie à d'autres sources: «*Et se tu, mon devancier, escrivant, naz ce veu ny escript, sy va aulx crogniques du Dauphin qui sont à Vienne, e la tu le trouveras et ne dys pas quainsy ne soit.*» Ailleurs il renvoie à l'*«Hystorial martiniane»*, chronique des papes, et à des écrits français et espagnols. — Mais l'originalité de la Chronique de Servion réside dans un petit Prologue et un récit fabuleux qui précèdent les «*antiques crognites, telles que Servion les a trouvées*». Avant d'aborder l'histoire proprement dite, il eut l'idée de « mettre en remembrance au lecteur la Cronique, geste et histoyre d'Eseu, roi de Cologne en l'an de grâce 242, et de son fils Theseu, dont descend, dit-il, l'illusterrissime Maison de Savoie, par l'intermédiaire des signeurs de Saxogne.» Par les « signeurs de Saxogne » encore, Servion fait remonter l'origine des comtes de Savoie à Ottovian, (l'empereur romain Othon) et, de là, à Enée!

Bollati écrit dans sa préface à propos de l'histoire merveilleuse de Theseu: « Ce prologue est un véritable roman de chevalerie, et il convient d'en tenir compte comme d'un ouvrage très-curieux dans le genre. Le roman commence par la merveilleuse naissance de Theseu, fils d'Eseu; viennent les aventures de Theseu avec Ysobie, fille de l'empereur de Constantinople, puis leur fuite et leur mariage; et l'auteur explique à la fin comment le troisième des fils issus de ce mariage fut le duc de Saxogne, des descendants duquel «issirent» les seigneurs de Savoie»⁷⁸. Il ne me paraît pas tout à fait exact d'appliquer le terme de Prologue à tout ce récit.

⁷⁷ Edit. Bollati, I, préface p. XXIX, p. 307, p. 369.

⁷⁸ Edit. Bollati, I, préface, p. XLVII.

Le prologue ne se compose que des quelques feuillets du début dans lesquels l'auteur, après avoir exposé le plan de son manuscrit, le dédie à la très noble maison de Savoie « *par espetial pour la fervante et innombrable amour alaqueille je suis tenus d'avoir à mes dits seigneurs.* » Plus particulièrement, c'est à Philippe, le malheureux héros de la Rébellion, que l'auteur dédie son oeuvre. Cette dédicace est l'affaire de quelques lignes, mais les Chroniques n'en contiennent pas de plus importantes pour qui tente d'identifier leur auteur. M. Bollati, qui, en éditant les Chroniques, a cherché pour sa préface des détails capables de l'éclairer sur le personnage de ce Jehan Servion n'a rien trouvé si ce n'est qu'on le rencontre dès 1443 parmi les familiers du duc Louis. Bollati complète ce maigre document en supposant que Servion fut ensuite attaché plus spécialement à Philippe sans Terre, qu'il le suivit à Loches, et là, partageant sa captivité écrivit ses Chroniques. Enfin qu'il mourut dans la prison de Loches⁷⁹.

Il faut lire attentivement la dédicace :

« *Treshaut, treseuxcellent et trespuissant et mon tres redoubte signeur Philipe de Savoie, plaisa asavoir a vostre grace que durant vostre detencion je nay pas este en ma liberte, ains suis estes foulles et malmenes à cause de vostre détencion. Et a celle cause jeme suis mis a faire ce livre...*

Ce passage qui se termine par un lay à Philippe de Bresse donne premièrement la date du manuscrit: celle de l'emprisonnement du comte de Bresse, on s'en souvient 1464—66. Il indique en second lieu qu'effectivement l'auteur du manuscrit, qui ne se nomme jamais autrement que Jehan Servion, était dévoué à Philippe de Savoie, encore que l'expression « *mon* très redouté seigneur » ne soit probablement qu'une formule courante dans laquelle le « *mon* » n'a pas plus de valeur que dans la formule « *dominus noster dux Sabaudie* » des Registres du Conseil antérieurs à 1512.

Mais il n'apparaît nullement que Servion ait partagé la captivité de Philippe. Au contraire par la phrase « *plaisa à savoir à vostre grâce que durant vostre détencion...* » l'auteur semble apprendre à son seigneur, que, bien qu'éloigné de lui, il a été associé

⁷⁹ Edit. Bollati, préface, p. XXXII.

à son malheur. On l'a malmené et il n'a cessé de prier « tant envers Dieu qu'envers le monde » pour la réconciliation de la maison de Savoie.

Où pouvait donc se trouver l'auteur qui écrivait ces lignes ? C'est ici que nous répondrons : à Genève. Et pour le démontrer, comparons le manuscrit des Chroniques avec celui de la Bible. Nous avons déjà noté l'analogie dans les grandes lignes. Observons le détail.

L'écriture des Chroniques, de la même grosseur que celle de la Bible et d'un gothique pareil, est légèrement tremblotée (fig. 13) alors que celle du manuscrit de Lausanne est parfaitement ferme. Admettons que Servion soit né vers 1400. Il aurait eu en 1462 au moment d'achever sa Bible 62 ans. A l'époque dont sont datées les Chroniques, il n'aurait vieilli que de deux ans ; mais à cet âge-là et, si l'on songe aux tracasseries que lui valut la Rébellion de Philippe, il n'était que normal qu'il se fût affaibli. Dans les « histoires », la différence qu'on peut noter est moins dans leur facture que dans leur esprit. Celles qui illustrent les Chroniques sont dessinées avec une nuance d'ironie allant parfois jusqu'à la caricature : sans doute est-ce que le sujet s'y prêtait mieux que celui de la Bible. Mais à ces témoignages fournis par les fac-simile s'ajoutent deux éléments décisifs. Je veux parler de l'initiale *N* imprimée en tête du Prologue dans l'édition de Bollati, et du mot *Prologue* tel qu'il a été imprimé à la page précédente en guise de titre⁸⁰. Si l'impression a remplacé dans ces deux cas la lithographie, c'est que soit le *N* majuscule, soit le mot « *Prologue* » ne devaient tenir qu'une petite partie de la page et ne pouvaient en être isolés en planches à part comme l'auraient exigé des fac-simile. Cela ne signifie pas qu'ils n'aient pas été tirés du manuscrit⁸¹. Le mot *Prologue* répond exactement au même

⁸⁰ Edit. Bollati, p. 3 et 4.

⁸¹ En dépouillant les papiers de Th. Dufour, j'avoue avoir eu un instant de doute : on y lit en effet que M. Carrard, l'historien vaudois, avait fait copier à Lausanne pour un certain baron E. de St. Pierre, qui préparait une notice sur Servion, les vignettes de la Bible où se trouvaient les armoiries de Servion. S'agissait-il du baron Bollati de St. Pierre ? C'est fort probable. Mais heureusement une date — septembre 1884 —, situe cette recherche qui

titre «Prologue» dans la Bible, bien que ce dernier soit abrégé. Mêmes formes de lettres; même alternance de foncé et de clair, c'est à dire probablement de rouge et de bleu. — Quant à l'initiale *N*, elle contient les propres armoiries de notre Servion genevois, telles que les porte la pièce de 1449, et telles qu'elles reviennent fréquemment dans la Bible (fig. 6). D'autres Servion, en Savoie ou sur les terres du Chapitre, auraient pu avoir également des armoiries parlantes, mais il est peu vraisemblable que le cerf aurait été exactement pareil, orienté à sénestre et les pattes antérieures agenouillées, d'autant moins que ces armoiries avaient été concédées au père de Servion par l'Empereur, relativement récemment. Il s'agit de Jean Servion, notre magistrat, qui se trouvait bien à Genève en 1464 et 1465^{81a}. Tout ce qui pouvait subsister d'hésitation au sujet de son attitude dans le conflit de 1462 disparaît. Familiar de la maison de Savoie, Servion a pris parti pour le jeune comte. Le Conseil l'a choisi comme intermédiaire entre Genève et Philippe de Bresse. Mais quand vient l'heure du châtiment, force lui est d'en subir les contre-coups. Quels sentiments pouvaient avoir les Genevois, au moment de perdre leurs foires, pour un concitoyen qui soutenait Philippe le fauteur des troubles. Quels sentiments pouvait avoir le duc pour un allié qui l'avait en somme trahi?

Isolé, repoussé de part et d'autre, Servion avait trouvé ce refuge: les lettres. Il s'était mis à chercher, mis à écrire; son imagination était partie à la poursuite de héros... Servion était mort peut-être dans cette solitude, écrivant pour le seul allié qui lui restait, Philippe de Savoie. Bollati dit que vers la fin du manuscrit l'écriture n'était plus la même.

* * *

Si composer et écrire les Chroniques fut pour Servion un dérivatif à la tristesse dans laquelle il acheva ses jours, ajoutons encore une fois que Servion était depuis longtemps porté vers les

se trouve donc être postérieure à l'édition des Chroniques: 1879. Du reste Bollati aurait certainement mentionné la Bible s'il en avait eu connaissance.

^{81a} Archives de Genève, Finances KK no 1, f. 115; Chapitre Gr. 33, f. 56 et 416.

lettres. En 1455 il avait entrepris sa copie de la Bible, et nous avons aperçu derrière le chrétien pieux le chercheur à l'affût des meilleures traductions et des textes qu'il pensait être les plus sûrs. Avec les Chroniques Servion se hasarde à faire quelques vers⁸² et donne à la littérature plutôt qu'à l'histoire une épopée fabuleuse digne d'avoir été tirée de l'oubli. Entre la Bible et les Chroniques, Servion s'était semble-t-il attaché à d'autres travaux encore. Son Prologue aux Chroniques s'ouvre en effet par ces lignes :

« *Na pas grant tems quen escrivant les gestes des papez et des empereurs...* »

Mais nous n'avons d'autres traces de ce manuscrit⁸³ que ces mots ; au moins en le mentionnant, complétons-nous le portrait de l'œuvre de Servion.

Henri Servion, marchand et hôtelier enrichi, élevé à la dignité de magistrat, nous l'avons montré, fut le représentant de ces citoyens neufs, inséparables des époques prospères. Jean Servion, son fils, l'un des premiers citoyens de la ville, l'allié des nobles de Pesmes, l'héritier d'une grande fortune qu'il employa à servir la cité et qui lui permit de suivre librement ses goûts pour les travaux de l'esprit, fut à son tour une figure représentative d'un type de citoyens non moins utiles au pays. Sur un plan plus vaste et plus brillant l'ascension des Servion me rappelerait volontiers certaine épopée florentine. Mais les Servion ne vécurent que deux générations et la Genève du XVe siècle s'effaça derrière l'éclat de la Réforme...

Homme d'Etat, diplomate, homme de lettres chez qui se trahit

⁸² Edit. Bollati, p. 5 et 6. (« *lay* » à Philippe de Savoie.)

⁸³ Molinier signale au t. III (n. 2844) des *Sources de l'histoire de France* qu'il existe à Turin « une traduction française ancienne de la Chronique des empereurs », oeuvre latine de Bernard Gui (*Catalogus Brevis*). Nous avons pensé que c'était là peut-être le manuscrit de Servion qui aurait eu comme les Chroniques l'aspect d'une sorte de compilation historico-littéraire. Mais le manuscrit en question (PAS. GALL. no. 107) a brûlé lors de l'incendie de la Bibl. Nat. de Turin en 1904, ce qui nous laisse sans aucune preuve ni trace de l'écrit auquel Servion fait allusion ici. (Cf. Arch. de Genève, Notes, Arch. du Bureau, correspondance entre M. le prof. Paul E. Martin, Directeur des Archives et M. Gino Tamburini, Directeur de la Bibl. Nat. de Turin).

PLANCHE 1



1. *Bible Servion*. Servion offre son manuscrit à un seigneur.

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 2



2. *Bible Servion*. St. Jérôme écrivant son prologue au Psautier.

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 3



3. *Bible Servion*. David oint roi.

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 4



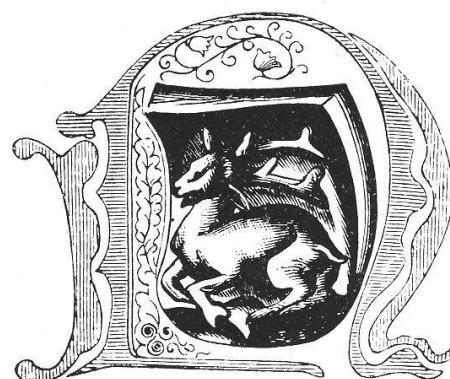
4. *Bible Servion. Vision d'Ézéchiel.*

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 5



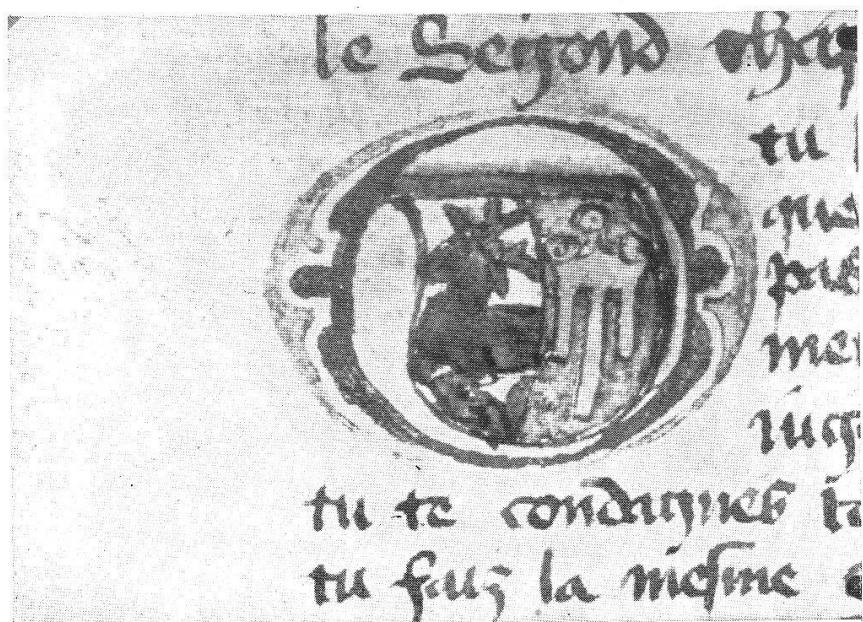
5. *Bible Servion.* Armoiries Servion.



6. *Chronique de Savoie.* (éd. Bollati, I) Armoiries Servion.

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 6



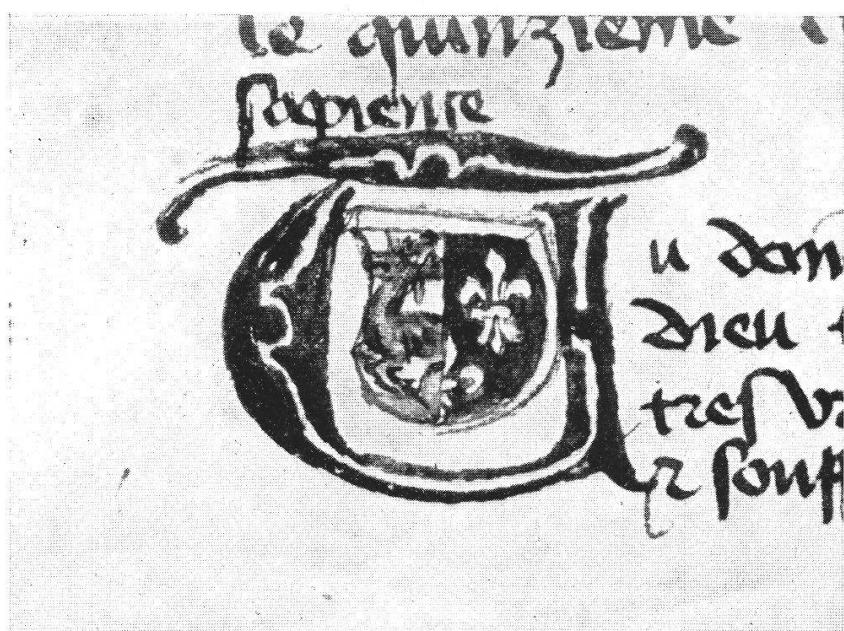
7. *Bible Servion. Armoiries Servion et Pesmes.*



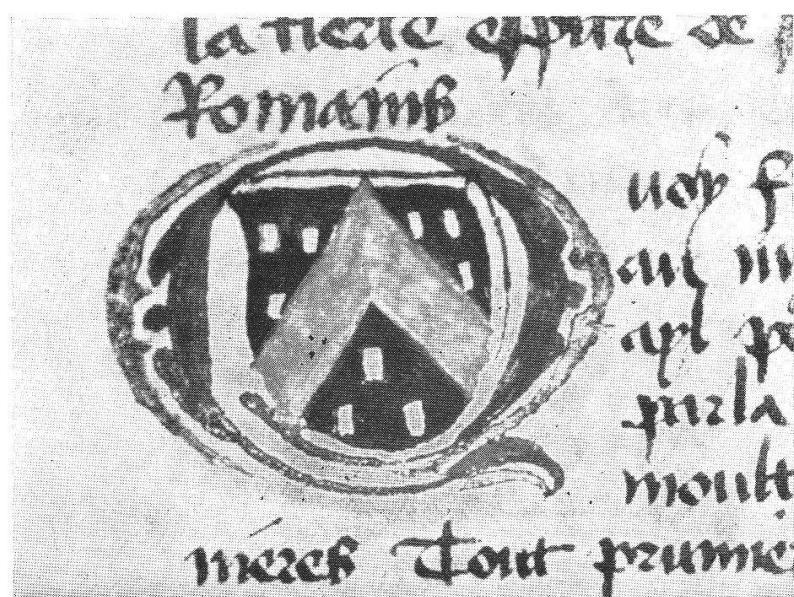
8. *Bible Servion. Armoiries non identifiées.*

Leere Seite
Blank page
Page vide

PLANCHE 7



9. *Bible Servion*. Armoiries Servion et armoiries non identifiées.



10. *Bible Servion*. Armoiries non identifiées.

Leere Seite
Blank page
Page vide



11. *Bible Servion*. Horloge de Sapience.



12. *Bible Servion*. Monogramme FK.

Leere Seite
Blank page
Page vide



*Cy Comencent les Chroniques
des signieurs et de la maison
tresnoble de Savoie*

13. *Chronique de Savoie.* (éd. Bollati, I) Servion écrivant les Chroniques.
(Noter l'écriture tremblotée).

Leere Seite
Blank page
Page vide

l'humaniste qui monte avec la Renaissance, Jean Servion garde ce mérite, qu'on retrouve en quelque sorte dans sa simple vie de particulier, tout ce qu'il y eut de plus vital dans la vie de Genève au XVe siècle ⁸⁴.

⁸⁴ Sous le titre « *Les Notes de Jérôme Baldon, honnête homme du XVe siècle* » a paru le 19 juillet 1932 dans la *Tribune de Genève* un article annonçant qu'un jeune érudit français, M. Jean Vinchard, ancien élève de l'Ecole des Chartes, venait de retrouver à Dijon un journal manuscrit du XVe siècle, dans lequel notamment il aurait été beaucoup parlé de Servion. La Rédaction de la *Tribune* dont j'espérais obtenir des détails sur cet article signé *Robert-J. Boissier*, s'est refusée à toute explication. La famille Boissier, de son côté, ignore M. Robert-J. Boissier. Enfin le Directeur de l'Ecole des Chartes, à Paris, m'a fait la même réponse au sujet du soi-disant M. Vinchard.

Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons donc cet article, qui aurait pu entraîner certaines modifications au présent travail, comme une aimable mystification!